

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT D'ABITIBI
VILLE D'AMOS

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 30 AVRIL 2018

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville d'Amos tenue à la salle de caucus ce lundi 30 avril 2018 à compter de 19 h, à laquelle étaient présents, outre le maire, monsieur Sébastien D'Astous, les conseillères et conseillers suivants :

Monsieur Yvon Leduc	siège n° 1;
Monsieur Martin Roy	siège n° 2;
Madame Nathalie Michaud	siège n° 3;
Monsieur Pierre Deshaies	siège n° 4;
Monsieur Mario Brunet	siège n° 5;
Madame Micheline Godbout	siège n° 6;

tous formant quorum sous la présidence du maire.

Étaient également présents à cette séance, M. Guy Nolet, directeur général, M. Gérald Lavoie, trésorier adjoint et Mme Claudyne Maurice, greffière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 19 h.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller Yvon Leduc, APPUYÉ par le conseiller Mario Brunet et RÉSOLU unanimement :

2018-172

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 30 avril 2018 tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA 1^{RE} AVENUE OUEST (ENTRE LE BOUL. MERCIER ET LA RUE PRINCIPALE)

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 573 de la Loi sur les cités et villes, la Ville a fait publier respectivement dans le système électronique SEAO et dans l'hebdomadaire local le Citoyen, un appel d'offres concernant des travaux de réaménagement de la 1^{re} Avenue Ouest (entre le boul. Mercier et la rue Principale)

CONSIDÉRANT QU'à la suite de cet appel d'offres public, les entreprises nommées ci-dessous ont présenté à la Ville des soumissions dont les montants, excluant les taxes applicables, apparaissent en regard de leur nom respectif :

- Galarneau entrepreneur général inc : 7 095 936,49 \$
- Hardy construction : 8 471 284,60 \$

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adjuger ce contrat à l'entreprise Galarneau entrepreneur général inc., étant la plus basse soumission conforme.

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller Pierre Deshaies, APPUYÉ par le conseiller Mario Brunet et RÉSOLU unanimement :

2018-173

D'ADJUGER à l'entreprise Galarneau entrepreneur général inc. le contrat pour les travaux de réaménagement de la 1^{re} Avenue Ouest (entre le boul. Mercier et la rue Principale selon les termes et conditions stipulés dans le cahier des charges de sa soumission présentée à la Ville le 16 avril 2018;

D'AUTORISER le maire ou le maire suppléant et la greffière ou la greffière adjointe à signer au besoin, au nom de la Ville, tout contrat nécessaire ou utile pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PÉRIODE RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE

Aucune question

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant maintenant épuisé, monsieur le maire déclare la séance levée.

Et la séance est levée à 19 h 10.

Le maire,
Sébastien D'Astous

La greffière,
Claudyne Maurice